

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE 2^{ème} CATEGORIE**

MAIRIE

**BIRON**12, rue La Carrère
64300

N° 18/2015

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Madame Caroline RAUZET
Présidente de l'association des parents d'élèves « Les Fauvettes »,
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaires dans la Salle Polyvalente de Biron le Vendredi 19 Juin dans
le cadre de l'organisation de la fête de l'école.

A Biron le 18/06/15Le présidente (fonction)

signature

Nom du signataire

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Madame Caroline RAUZET, est autorisée

A ouvrir un débit de boissons temporaires à consommer sur place de 2^{ème} catégorie :

Le Vendredi 19 juin 2015 dans la Salle Polyvalente de Biron de 18h00 à 2h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 18 juin 2015

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

